



## **Fiche – Responsable de commission**



### Le rôle du responsable de commission :

Le responsable de commission est à la commission ce que le président est à son association. Il en est le principal représentant, il en anime les réunions et veille à leur bon déroulé. L'objet plus restreint de la commission vis-à-vis de l'objet de l'association dont elle est composante permet à son responsable de se spécialiser dans le domaine au sein duquel il souhaite particulièrement s'investir et seconder le président de l'association.

Le responsable de commission doit présenter un compte-rendu de ses activités auprès du reste de l'association, et doit ajouter à l'ordre du jour de ses réunions les points indiqués par l'association en plus de ceux souhaités par la commission elle-même. Pour le reste, le fonctionnement de la commission dépend entièrement de ses choix.



### Le responsable de commission au sein du CLUQ :

Le CLUQ comporte plusieurs commissions : Animation et Culture ; Démocratie Locale et Participation ; Mobilité ; Proximité ; Urbanisme.

Ces commissions sont ouvertes tant aux membres du CLUQ qu'aux membres de LAHGGLO, et il est préférable qu'elles soient animées par deux co-responsables, l'un du CLUQ et l'autre de LAHGGLO. Tout membre d'une Union de Quartier peut devenir membre ou même responsable d'une commission du CLUQ, avec l'accord de son Conseil d'Administration.

Il est de coutume que le responsable de la commission présente également un rapport moral annuel de sa commission lors de l'Assemblée Générale du CLUQ.



### Le profil attendu pour ce poste :

- Bonne capacité à communiquer.
- Capacité d'écoute.
- Esprit d'équipe.
- Capacité d'innover et de prendre des décisions rapides.
- Prise de parole en public.